



## **Conditions Générales de Vente SAS Siho**

### **Conditions générales et particulières de location**

LOCATION /RÉSERVATION : La location est nominative et personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder la location à un tiers. Le signataire du contrat de réservation doit être majeur, il sera alors responsable du matériel confié. La demande de réservation doit être accompagnée d'un acompte d'un montant de 30% du coût de location + assurance annulation facultative. L'acompte sera déduit du solde du séjour qui est dû 35 jours avant l'arrivée. Votre réservation sera définitive à réception de l'acompte et du contrat correctement rempli, signé par le client et accepté par la résidence. La décision d'accepter la réservation dépend de la résidence uniquement, cet accord peut être annulé à tout moment en cas de non-respect du règlement intérieur de la résidence et sans aucun remboursement possible. Pour les locations les arrivées se font entre 16 heures et 18 heures. En cas de retard sur l'arrivée, veuillez nous prévenir : en l'absence de message, la maison devient vacante 24h après la date d'arrivée mentionnée au contrat. Les départs sont possibles dès 8 heures et impérativement avant 10 heures. En cas de départ avant 8h voir à l'accueil pour les modalités le jeudi avant midi.

Les maisons sont louées et assurées pour un nombre de personnes déterminées. Toute déclaration inexacte sur le bulletin de réservation, notamment le nombre de personnes déclarées pour la durée du séjour, entraînera l'interruption immédiate du séjour et toutes les sommes versées resteront acquises à la résidence.

Les maisons sont NON-FUMEUR. Application du décret no 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés. Nous nous réservons le droit d'adresser un supplément de 500 € à tout client ayant fumé dans la maison et lui refuser l'accès à l'avenir.

TAXE DE SÉJOUR: La taxe de séjour est encaissée par SAS Siho, il est ensuite versé à la commune au régisseur de la taxe de séjour. La taxe de séjour ne doit pas être incluse dans le tarif de la nuitée ou de la location. Son montant est déterminé par personne majeure et par nuitée. Le tarif est calculé comme suit : (le loyer/N° nuits/N° totale de personnes) X 0.0385€ dans la limite maximum de 2.5€/pers/jour. Pour plus de détails voir : <https://www.ville-noirmoutier.fr/taxe-de-sejour/> Nous calculerons le montant selon les déclarations sur votre bulletin d'inscription, ce montant sera indiqué sur les documents de voyage envoyés lors du règlement de la totalité de votre séjour, la taxe est payable en fin de séjour, le plus souvent en déduction de votre caution.

PAIEMENT DU SOLDE DE SÉJOUR : Le solde du séjour est intégralement payable 35 jours avant l'arrivée, sans aucun rappel de notre part, faute de quoi la réservation sera considérée comme annulée et l'acompte conservé. Aucune réduction ni remboursement ne sera consenti dans le cas

d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé. Pour toutes réservations passées moins de 35 jours avant l'arrivée : l'intégralité du montant du séjour sera exigée.

La caution que vous déposerez à l'arrivée dans la résidence sera aussi notre garantie du bon respect des lieux. Son non-respect pourra entraîner l'interruption du séjour, sans aucun remboursement.

PROMOTIONS : Les promotions et réductions ne sont en aucun cas rétroactives.

CONDITIONS D'ANNULATION/MODIFICATION : Pour toute annulation ou modification, nous vous demandons une confirmation écrite permettant d'accuser réception. La date de réception de cette confirmation écrite déterminera la date effective de l'annulation. Vous pouvez souscrire une assurance annulation à la réservation pour vous rembourser les frais d'annulation sous certaines conditions. (Documentation disponible sur demande)

Conditions générales d'annulation ou modification :

- En cas d'annulation ou modification 30 jours et plus avant le début du séjour ; les frais d'inscription, le montant de l'assurance éventuellement souscrite seront retenus ainsi qu'une indemnité forfaitaire de : 30 €
- En cas d'annulation ou modification entre 29 jours et 15 jours avant le début du séjour ; 25% du montant total
- En cas d'annulation ou modification entre 14 jours et 3 jours avant le début du séjour ; 50% du montant total
- En cas d'annulation ou modification moins de 3 jours avant le début du séjour ou en cas de non-présentation le jour de l'arrivée : 100% du montant total
- Tout séjour interrompu ou abrégé, quelle qu'en soit la raison, ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Pour toute annulation ou modification ayant un lien avec la Covid-19, affectant un participant au séjour et ayant un impact sur la période totale du séjour, 100% du montant réglé de l'hébergement et des prestations seront remboursés hors frais de dossier, dans les cas suivants :

- Restriction de déplacements (Provenance ou Destination)
- Fermeture des frontières (traversées par le client entre son lieu de résidence et son lieu de séjour)
- Interdiction de se rendre sur le lieu de vacances
- Limitation des déplacements (radius 100 Km)
- Confinement national, régional, départemental ou communal

Les prix sont indiqués en euros et toutes taxes comprises, ils intègrent donc la taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur à la date de la réservation sur le site ; toute modification ultérieure du taux de TVA en vigueur ou toute création de nouvelles taxes sur les prestations figurant dans nos sites Internet, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation, entraînera de plein droit une modification du prix TTC. Ils sont établis en fonction des conditions économiques à la date de l'élaboration de la brochure En cas de modification significative (supérieure à 5 %) de l'une et/ou l'autre de ces données, nous nous réservons le droit de modifier nos prix de vente. Les prix et tarifs sont confirmés par nos soins au moment de la réservation. Il appartient au client d'apprécier avant l'inscription si le prix lui convient. SAS Siho ne pourra être lié par l'affichage d'un prix erroné et manifestement dérisoire, quelle qu'en soit la raison (bug informatique, erreur manuelle, erreur technique). Dans ce cas, le vacancier sera informé dans les meilleurs délais et la réservation sera annulée.

A l'inverse, nos prix ne comprennent pas la taxe de séjour qui est collectée pour le compte des municipalités l'appliquant et dont le montant est déterminé par personne et par jour et est variable selon les destinations ; elle est à acquitter directement sur place.

Dans tous les cas, la fourniture en ligne du numéro de carte bancaire ou de tout autre mode de paiement et la validation finale de la réservation vaudront preuve de l'intégralité de ladite réservation, conformément aux dispositions de la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la

preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique, codifiées aux articles 1316-1 et suivants du Code Civil.

Cette validation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le Site. Toute modification de la part du vacancier (dates, prestation, nombre de personnes...) constitue une annulation suivie d'une nouvelle réservation.

Le vacancier peut céder son contrat (hors contrat d'assurance) selon les conditions définies à l'article R.211-7 du Code de Tourisme. Conformément à ce même article, le vacancier informera SAS Siho de sa décision de céder son contrat au plus tard 7 jours avant le début de son séjour et uniquement par courrier recommandé avec accusé de réception.

Sauf spécifications contraires, les prix figurant dans les tableaux s'entendent : pour les locations : par logement. L'occupation du logement est strictement limitée au nombre de personnes indiqué dans le descriptif. Un bébé de plus de 24 mois ou un enfant compte pour une personne. Les éventuelles promotions ne sont valables que dans la mesure où un seul et même logement est occupé durant tout le séjour par les mêmes personnes. Il est précisé que les ventes flash, spéciales, promotionnelles... n'ont pas d'effet rétroactif et s'appliquent pour un nombre de logements limité, en dernière minute.

**RESPONSABILITE** : La responsabilité du résidence LE PARC DES MIMOSAS ne pourra être engagée en cas de vol, perte ou dommage de quelque nature que ce soit, pendant ou suite à un séjour. Le locataire est tenu de couvrir sa responsabilité civile par une assurance, une attestation pourra être demandée à l'arrivée. Il vous est rappelé que l'accès aux infrastructures du résidence reste sous l'entière responsabilité des parents ou des tuteurs. En cas de litige, le tribunal compétent sera celui des Sables d'Olonne.

**DÉTÉRIORATION DU MATÉRIEL** : le client est tenu de contrôler dès son arrivée et de signaler dans les 24 heures toute anomalie ou dégradation du matériel (cassé, manque, fissure...). Toutes anomalies qui n'auraient pas fait l'objet d'une signalisation le jour de l'arrivée, seront réputées imputables au client. **NE PAS METTRE LES PLANCHES À DÉCOUPER DANS LA LAVE VAISSELLE** (remplacement dans ce cas 15€) En cas de détérioration du matériel, le locataire s'engage à nous le signaler, nous vous demanderons de payer le coût du remplacement au réel. Ne pas remplacer des choses par d'autres semblables nous tenons que nos équipements soient bien assortis. Tarifs disponibles à l'accueil sur demande.

**BARBECUE INTERDITS** : Seuls les planchas électriques sont acceptés. Vous pouvez en réserver lors de la réservation dans la limite des stocks.

**CAUTION** : À votre arrivée, un dépôt de caution de 500€ vous sera demandé via vos numéros de carte bancaire. Ce dépôt de caution constitue notre garantie pour le respect de l'installation locative qui vous est confiée, l'état de propreté dans lequel vous nous rendrez le logement à votre départ, le respect de la consigne de ne pas fumer à l'intérieur des locations, le respect du règlement intérieur : nuisances sonores notamment et le respect des infrastructures du résidence. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité et pourra être encaissée pour faire face aux frais de remises en état de la location au besoin. La caution par pré-autorisation CB sera détruite dans les 48 heures suivant votre départ après vérification du logement par nos équipes.

Le nettoyage de fin de séjour est à la charge du locataire : ce ménage implique d'essuyer le mobilier ; secouer les coussins pour enlever le sable, mettre les draps en boule au pied des lits et les serviettes dans la salle de bain. **NE PAS** enlever les alèses et les sous-taies d'oreillers car ils partent ailleurs que les draps pour lavage. Nettoyer micro-onde, plaques induction, cafetière, réfrigérateur (le dégivrer la veille de votre départ si besoin), laisser la vaisselle propre et rangée, nettoyer entièrement la salle de bain (lavabo, douche et WC), balayer et laver le sol, laisser le mobilier de jardin propre et

ordonné, déposer vos sacs poubelles au local prévu à cet effet. Ne laisser aucune denrée alimentaire dans les locations.

Après votre départ, les membres de notre équipe de nettoyage vérifieront le bon état général et le bon état de propreté de la location et donneront leur accord quant à la destruction de votre caution, si ces consignes ne sont pas respectées, le coût du forfait ménage + 40€ vous sera demandé.

Si vous ne souhaitez pas faire le ménage, dites-le-nous à la réservation, on peut s'en charger moyennant un supplément. Ce forfait doit être demandé plus de 3 jours avant votre départ pour nous permettre d'établir les plannings, sinon le tarif majoré de 40€ sera applicable.

Maison 4 personnes : 95€      Maison 6 personnes : 110€      Maison 8 personnes : 130€

Le forfait ménage n'inclut pas le lavage et la remise en place de la vaisselle ni le vidage des poubelles. À votre départ, si ces consignes ne sont pas respectées, le coût du forfait ménage sera majoré de 40€.

Planchas, lit bébés et chaises hautes sont disponibles en supplément et doivent être nettoyées avant votre départ.

**ANIMAUX** : Les animaux de compagnie acceptés (tarif : 7 euros/jour) sont tenus en laisse dans les allées, se tiennent dans le jardin affecté à la location de leur propriétaire et ne restent pas seuls dans les maisons en l'absence de leurs maîtres qui s'obligent à ramasser les déjections. L'intervention nettoyage de jardin, le cas échéant, sera facturée. **Si vous souhaitez le service ménage celui-ci sera majoré de 40 euros en présence de votre animal.**

**VÉHICULE** : un seul véhicule est prévu par locatif. Tout véhicule supplémentaire devra être stationné en dehors de nos parkings. Camions, camping-cars et fourgons sont interdits dans nos parkings.

: S.A.S Siho, Parc des Mimosas, Rue de la Charraud Courte,

85330 NOIRMOUTIER, ou par mail : [parcdesmimosas@gmail.com](mailto:parcdesmimosas@gmail.com)